



La lettre de ADIAS ACH

Novembre 2001

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ADIAS ACH

11, rue Berthelot – 76600 LE HAVRE – Tél. 02 35 24 18 56 – Fax. 02 35 24 17 69 – www.ADIASACH.com

Sommaire

- 1) Décret Amiante
- 2) Collecte de la mémoire orale
- 3) Soirée des ex actifs
- 4) Locaux archives
- 5) Date à retenir
- 6) Tableau de reclassement d'Octobre 2001

Le redémarrage effectif depuis le 1^{er} Novembre 2001 de la réparation navale Havraise est un élément déterminant de l'application des accords du plan social ACH signés en Juillet 1999.

L'Association de Défense des Intérêts des Anciens Salariés des ACH se félicite de cette reprise qui affirme le maintien des activités navales au HAVRE et garantit le maintien de ses savoirs-faire. Ce qui était une de nos exigences lors de la négociation du plan social.

Cette reprise d'activité devra permettre à terme à d'anciens salariés de la navale de retrouver leurs métiers d'origine. Ceci d'autant que le reclassement n'est pas à ce jour une affaire bouclée. De nombreux anciens salariés des ACH sont encore en situation précaire, voir pour une dizaine d'entre eux sans solution.

Mais le plan social ACH avec son antenne emploi et ses commissions de suivi est un outil toujours vivant. Les financements de ce plan ne sont pas épuisés et peuvent encore permettre d'engager des mesures particulières pour aider, dans leur reclassement les anciens ACH, le plus en difficulté.

D'autant que, c'est grâce à leur lutte courageuse que les ex ACH ont obtenu ce plan social, il leur appartient. Ce qui rend d'autant plus choquante l'attitude d'un des anciens cadres dirigeants de la construction navale qui deux ans après la fermeture du chantier a engagé une procédure au Tribunal de prud'homme du Havre pour obtenir des compléments d'indemnités de départ pour 2 Millions de Francs. Attitude d'autant plus scandaleuse quand on se rappelle le rôle joué par des cadres dirigeants du chantier dans la fermeture du site de construction navale Havraise par leur incapacité à résoudre les problèmes techniques liés à la construction des chimiquiers.

Ce reclassement pas encore achevé qui fait suite à un drame humain et collectif ne peut servir à régler un tel contentieux. L'argent du plan social doit être uniquement consacré au reclassement de ceux qui ont permis sa mise en place.

Jean Louis Jegaden

